

Communiqué de presse –24 mai 2011

**RENFORCEMENT DES MESURES EUROPEENNES POUR AMELIORER LA LUTTE CONTRE LA
CONTREFAÇON : L'UNIFAB REMERCIE LE COMMISSAIRE BARNIER
DE SON AIDE POUR PROTEGER LE CONSOMMATEUR DES RISQUES ENGENDRES PAR CE FLEAU**

L'Unifab salue le plan présenté ce matin par Michel Barnier, Commissaire Européen, qualifiant la propriété intellectuelle de pierre angulaire de l'économie européenne et de clé de son développement futur.

Ce plan, destiné à stimuler la création et l'innovation, prévoit, outre le renforcement de l'Observatoire Européen de la Contrefaçon en confiant ses missions à l'Office pour l'Harmonisation du Marché Intérieur (OHMI), de réviser, dès 2012, la directive européenne de 2004 relative aux droits de propriété intellectuelle afin de la moderniser et de l'adapter aux nouveaux défis d'internet ainsi que d'élaborer un nouveau règlement douanier qui permettrait de faire face à l'explosion de la distribution du faux par petits colis postaux, directement liés à la multiplication des achats de contrefaçons en ligne.

Certaines mesures énoncées visent directement à améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle comme la création d'une Cour européenne des brevets, la proposition législative concernant la protection des « œuvres orphelines », en particulier dans le cadre des bibliothèques numériques et le perfectionnement de la protection des marques, des indications géographiques et du copyright.

Enfin, l'Unifab se réjouit de l'extension souhaitée de la procédure existante, dans quelques pays, de destruction anticipée des contrefaçons dans tous les Etats membres afin de réduire les frais de stockage actuellement assumés par les entreprises dont les produits sont victimes de contrefaçon.

« L'évolution exponentielle de la contrefaçon, tant au niveau de la diversité des produits qu'elle propose aux consommateurs encore trop peu avertis, que de sa distribution à travers des réseaux internationaux très organisés qui s'infiltrent dans les villes, ou bien en apparaissant sur des sites internet professionnels et entre particuliers, pose de réelles difficultés. Dans des échanges commerciaux qui se veulent de plus en plus transparents pour le consommateur, le faux opacifie le paysage de manière progressive et pernicieuse depuis de longues années. Le Plan du Commissaire Barnier va permettre de réelles avancées législatives et laisse entrevoir une harmonisation nécessaire pour l'économie européenne et la protection du consommateur» déclare Christian Peugeot, président de l'Unifab

Contact presse : Delphine Sarfati-Sobreira – 01 56 26 14 14 / 06 16 41 48 85 – www.unifab.com